

AVIS DE RETRAITE POUR LES TRAVAILLEURS TIC délivrés aux ressortissants de pays tiers dans le cadre du transfert au sein d'une même entreprise ou d'un même groupe de sociétés, dont au moins un est situé en Roumanie pour une durée maximale de trois ans en tant que gestionnaire / respectivement pour un maximum d'un an en tant que stagiaire.